

Décision

Générale

colonial

Décision n° 122 portant attribution d'une somme de 15.000 francs à Mgr Lucas.

n° 122

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 février 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 566, du 21 juin 1940, instaurant un Comité de secours de guerre

Vu l'arrêté n° 1630, du 10 juillet 1940, portant provisoirement versement au fonds spécial de prévoyance des dons versés au Comité de secours de guerre: Sur la proposition faite par la Commission du Comité de secours de guerre dans sa séance du 19 février 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une somme de quinze mille francs (15.000 francs) est attribuée à Mgr Lucas, préfet apostolique de Djibouti, sur : le « Fonds spécial de prévoyance » au titre du « Comité de secours de guerre ».

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.